

QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE en 2018

COMMUNE DE

JAUNAY-MARIGNY

Le **contrôle sanitaire des eaux d'alimentation** qui relève de la compétence de l'Etat est assuré par l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine, avec la collaboration d'un laboratoire agréé (IANESCO de Poitiers dans la Vienne) pour la mise en œuvre du programme annuel de prélèvements et d'analyses d'eaux. La surveillance au quotidien de la qualité des eaux et l'exploitation des installations sont exercées par le syndicat *Eaux de Vienne - Siveer*.

Présentation de l'Unité de Distribution d'eau (UDI) :

Compte tenu de l'approvisionnement en eau, une seule UDI a été définie. Elle correspond au territoire de l'ancienne commune de *Jaunay-Clan*.



Origine de l'eau : L'eau que vous consommez provient de *ressources souterraines* sollicitant la nappe aquifère semi captive du *Jurassique Supérieur*. L'UDI est approvisionnée en eau par les forages de *Parigny (Jaunay-Marigny)*, d'une profondeur de 103 mètres et du *Moulin du Bois (Jaunay-Marigny)*, d'une profondeur de 142 mètres qui a été mis en service en Juillet 2011 avec son unité de déferrisation.



Traitement : Une installation de décarbonatation basée sur le principe de l'électrodialyse (déminéralisation partielle de l'eau par passage d'un courant électrique au travers de membranes spécialisées) est en service depuis avril 2001 à la station de la Diète afin d'adoucir l'eau. L'eau décarbonatée subit ensuite *une désinfection par le chlore gazeux* avant d'être distribuée à la population.

Contrôle : 29 prélèvements représentant 1427 paramètres d'analyses ont été réalisés sur les différents points de surveillance, conformément aux modalités prévues dans le Code de la Santé Publique.



Protection des ressources : La procédure administrative d'autorisation prise au titre de la **Déclaration d'Utilité Publique** (avec une inscription au fichier des Hypothèques) est terminée pour les deux captages de *Parigny et du Moulin du Bois*.

Qualité de l'eau distribuée :

| PARAMETRES | Limites et réf. de qualité | RESULTATS 2018 Réseau d'adduction | | |
|-----------------------------------|----------------------------|--------------------------------------|-------|---------|
| | | Minimum | Moyen | Maximum |
| pH | 6,5 - 9 | 7,3 | 7,5 | 7,9 |
| Conductivité (μ S/cm à 25°C) | 200 - 1100 | 497 | 640 | 831 |
| TURBIDITE (en NFU) | 2 | 0 | 0 | 0 |
| DURETE (TH en °F) | - | 21 | 25 | 39 |
| FLUOR (en mg/l) | 1,5 | 0,20 | 0,26 | 0,35 |
| NITRATES (en mg/l) | 50 | 2 | 6 | 12 |

Bactériologie

- Les analyses microbiologiques des eaux, qui comportent la recherche de germes témoins d'une contamination fécale, ont été **d'excellente qualité (100 % de conformité)**.

Minéralisation

- Les eaux distribuées sont d'une minéralisation importante et bicarbonatées calciques. Le pH est légèrement basique.

Turbidité

- Les analyses ont montré une très **bonne transparence et limpidité de l'eau** qui se caractérise par une très faible turbidité inférieure ou égale à 0,2 NFU.

Dureté

- La dureté provient de la présence d'ions calcium et magnésium dans l'eau. On l'exprime par la mesure du Titre Hydrotimétrique (TH) en degrés Français (1 °F = 4 mg/l de calcium et 0,7 °anglais et 0,56 ° allemand). Le procédé de décarbonatation (électrodialyse) mis en place à la station de la Diette réduit d'environ 40 % la dureté des eaux brutes.

Dans l'hypothèse de l'installation d'un traitement individuel, il est rappelé qu'il convient de conserver pour l'alimentation, un point d'eau froide non soumis à ce traitement complémentaire.

Fluor

- Le fluor, oligo-élément pouvant être présent naturellement dans l'eau, est bénéfique à doses modérées (entre 0,5 et 1,5 mg/l) pour la prévention des caries dentaires. **La teneur des eaux alimentant le réseau de Jaunay-Clan est faible et permet d'envisager des apports complémentaires** par du sel fluoré ou par des comprimés, après avis médical.

Nitrates

- **Les concentrations moyennes en nitrates sont très faibles.**

Pesticides

- Les analyses réalisées sur plus de 200 substances ont révélé une trace d'un pesticide (0,03 μ g/l d'ESA métolachlore) qui est toutefois en dessous de la limite de qualité fixée à 0,1 μ g/l par produit.

Conseils et recommandations :

- En cas d'absence de votre domicile pendant plusieurs jours, un risque éventuel de dégradation de la qualité de l'eau lié à une stagnation prolongée de celle-ci dans les canalisations peut survenir. Il est alors recommandé de **laisser couler quelques litres d'eau avant de la prélever pour des besoins alimentaires**.
- Pour éliminer les éventuels goûts de chlore, **vous pouvez conserver l'eau au frais** quelques heures avant de la consommer.
- **Si vos canalisations et branchements sont en plomb, il est fortement conseillé de les remplacer.** Dans l'attente, et avant de consommer l'eau, il est recommandé de la laisser couler quelques minutes au robinet et/ou de tirer une chasse d'eau, afin de réduire les quantités de plomb dissous dans l'eau.
- **Seule l'eau du réseau public peut être déclarée potable.** Les ouvrages privés (puits particuliers, récupérations d'eau de pluie) doivent être déclarés en mairie et ne doivent en aucun cas être connectés sur le réseau intérieur d'eau potable.

Pour plus d'informations...

Veuillez consulter votre mairie, votre exploitant, ou l'Agence Régionale de Santé, ou suivre le lien suivant : *Qualité de l'eau du robinet par ville.*

<http://social-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/qualite-de-l-eau-potable>

